



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016
CONVOCAION DU 15 AVRIL 2016**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 35 et procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

		Présent à l'ouverture de Séance	Absent	Présent à partir de :	Représenté[e] par :
Rémi MUZEAU	Maire Président de Séance	X			
Stéphane COCHÉPAIN	1 ^{er} Adjoint au Maire				M. le Maire
Alice LE MOAL	Adjointe au Maire				Sebastien Renault
Jean-Pierre GARNIER	Adjoint au Maire	X			
Agnès DELACROIX	Adjointe au Maire	X			
Laurent CONVERSY	Adjoint au Maire	X			
Evelyne LAUER	Adjointe au Maire	X			
Sébastien RENAULT	Adjoint au Maire	X			
Alvine MOUTONGO-BLACK	Adjointe au Maire	X			
Louis-Alexandre ALCIATOR	Adjoint au Maire	X			Benoît de la Roncière à partir de 20 H 25
Nadoi HADRI	Adjointe au Maire				Agnès Delacroix
Patrice PINARD	Adjoint au Maire	X			
Marie-Jeanne COLOMBO	Adjointe au Maire				Joelle Lefebvre
Luc MERCIER	Adjoint au Maire	X			
Joëlle LEFEBVRE	Adjointe au Maire	X			
Jean-Pierre CAYLA	Adjoint au Maire	X			
Mireille REA	Adjointe au Maire	X			
Pierre CULOT	Adjoint au Maire				Alvine Moutongo-Black
Josette DE MARVAL	Conseillère municipale	X			
François MORVAN	Conseiller municipal	X			
Noureddine BENYAHIA	Conseiller municipal	X			
Colette MICHEL	Conseillère municipale	X			
Sylvie JAN	Conseillère municipale	X			
Lora TERRINI	Conseillère municipale	X			
Véronique D'ASTORG	Conseillère municipale	X			
Benoît DE LA RONCIERE	Conseiller municipal	X			
Véronique CABASSET	Conseillère municipale	X			
Loïc PERON	Conseiller municipal	X			
Viviane DIEGO	Conseillère municipale	X			
Sandra HUMBLLOT	Conseillère municipale				Jean-Pierre Garnier
Sébastien KOPEC	Conseiller municipal	X			

		Présent à l'ouverture de Séance	Absent	Présent à partir de :	Représenté[e] par :
Amel SAIDI	Conseillère municipale	X			
Julien BOUCHET	Conseiller municipal			18 H 45	
Merdja DJELDJEL	Conseiller municipal	X			
Helena DUMAIN DE SOUSA	Conseillère municipale	X			
Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE	Conseiller municipal				Patrice Pinard
Monique DHUIN	Conseillère municipale	X			
Jean-Pierre AUFFRET	Conseiller municipal				Réda Belhouchat
Isabelle MINE RODRIGUES	Conseillère municipale	X			
Manuel ALLAMELLOU	Conseiller municipal	X			
Samia IDRI BAYOL	Conseillère municipale	X			
Claire MARTIN	Conseillère municipale		X		
Réda BELHOUCBAT	Conseiller municipal	X			
Julien PEREZ	Conseiller municipal		X		
Hicham DAD	Conseiller municipal			19 H 20	

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MONSIEUR PATRICE PINARD

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Ce procès-verbal est adopté avec la prise en compte de la demande formulée par Madame Samia IDRI BAYOL

II - AFFAIRES FONCIÈRES

2.1- CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS À CLICHY, 63 BOULEVARD VICTOR HUGO À LA SA D'HLM RÉSIDENCES SOCIALES DE FRANCE – DEUXIÈME PROROGATION DU DÉLAI DE LA PROMESSE DE VENTE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

ACCEPTE que la promesse de vente conclue le 30 avril 2013 entre la SA d'HLM Résidences Sociales de France (RSF) et la ville de Clichy portant sur l'immeuble 63 boulevard Victor Hugo et prorogée le 16 octobre 2014 soit à nouveau prorogée de 18 mois, les conditions suspensives devant être réalisées avant le 27 octobre 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le deuxième avenant de prorogation.

Adopté à l'unanimité

2.2– VENTE DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 13 RUE DU DOCTEUR ÉMILE ROUX - LOT N° 14

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

DÉCIDE la vente du logement communal d'une surface de 30,72 m², constituant le lot de copropriété n° 14 dépendant de l'immeuble sis à 92110 Clichy 13 rue du Docteur Émile Roux, cadastré section AB n° 61, aux conditions suivantes :

- Prix 100 000 € (cent mille euros)
- Libre d'occupation
- Vendu en l'état
- Vente sans promesse de vente préalable et sans condition suspensive d'obtention d'un prêt.
- Signature de l'acte authentique de vente avant le 22 juillet 2016 avec paiement le jour de la vente.

DIT QUE cette recette sera inscrite au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour

- 6 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCBAT

2.3– PARKING PUBLIC AUBOIN – DIVISION EN DEUX LOTS DE VOLUME - ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

APPROUVE la division en deux lots de volume des parcelles cadastrées section X n° 288-292-295-298, en cours d'acquisition par la Commune.

AUTORISE l'adhésion de la Commune à l'Association Foncière Urbaine libre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité

2.4– VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SIS 20 À 24 RUE VALITON, CADASTRÉ SECTION M N° 71

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de conclure avec la société Préférence Home, dont le siège est situé à 92110 Clichy, 92 boulevard Victor Hugo, une promesse de vente portant sur le terrain communal, libre de toute occupation, sis 92110 Clichy, 20 à 24 rue Valiton, d'une surface d'environ 951 m², cadastré section M n° 71, dépendant du domaine

communal privé, aux conditions suivantes :

- Prix : 2 700 000 € hors taxes (deux millions sept cent mille euros), TVA en sus payable comptant le jour de la réalisation de l'acte authentique de vente.

Et sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire devenu définitif, développant une surface minimale de 2 250 m² de surface de plancher à usage de logements en accession libre à la propriété et d'un parking sur deux niveaux de sous-sol au maximum.
- Absence de sujétion d'état du sol nécessitant comblements ou autres travaux spéciaux tels que confortation en cas de dissolution de gypse, de la dépollution ou des fouilles archéologiques.

Et avec versement d'un dépôt de garantie de 5% du prix de vente cautionnable auprès d'une banque française reconnue.

Les conditions suspensives devront être réalisées dans un délai de 12 mois à compter de la signature de la promesse de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente puis l'acte authentique de vente si les conditions suspensives susvisées sont réalisées dans le délai indiqué.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour

- 6 contre : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCHE

III - RESSOURCES HUMAINES

3.1– RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE ET L'HÔPITAL BEAUJON RELATIVE AU PROGRAMME DE SEVRAGE TABAGIQUE DESTINÉ AUX AGENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE GARNIER

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de Convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative au Programme de Sevrage Tabagique destiné aux agents communaux.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2016, Chapitre 011, Charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

IV - CULTURE - OFFICE DE TOURISME

4.1– PROPOSITION DE MISE EN PLACE DU PROJET DEMOS (DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET ORCHESTRAL À VOCATION SOCIALE)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil municipal,

APPROUVE la mise en place du projet DEMOS (Dispositif d'Enseignement Musical et Orchestral à Vocation Sociale) pour l'année 2016.

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention établie par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris ainsi tout document se rapportant à la présente délibération.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits et à inscrire à cet effet au budget des exercices 2016 et suivants.

Adopté à l'unanimité

4.2– APPROBATION DU DÉMÉNAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR SÉBASTIEN RENAULT

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de déménagement de l'Office de tourisme au Pavillon Vendôme

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour

- 7 contre : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD

V - PETITE ENFANCE

5.1– MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

RAPPORTEUR : MADAME EVELYNE LAUER

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des modalités suivantes d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant :

- la situation familiale (en couple, famille monoparentale, horaire atypique...)

- la situation spécifique (adoption, handicap ...)

- la situation d'urgence (décès...)

- la situation liée à l'inscription (délais de dépôt des dossiers respectés.....)

En fonction des situations personnelles des familles sollicitant une place, Monsieur le Maire et la commission d'attribution se réservent d'adapter ces modalités d'attribution.

VI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1– PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU FONDS DE COMMERCE DU LOCAL 49 BOULEVARD DU GÉNÉRAL LECLERC SUITE À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA

Le Conseil municipal,

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local situé 49 boulevard du Général Leclerc

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidatures pour la reprise de ce fonds de commerce et tout document se rapportant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

6.2– PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL 49 BOULEVARD DU GÉNÉRAL LECLERC SUITE À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION.

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA

Le Conseil municipal,

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local situé 49 boulevard du Général Leclerc.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidatures pour la reprise de ce droit au bail et tout document se rapportant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

6.3 – ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACES ET AUTRES TAXES DES HALLES ET MARCHÉS

RAPPORTEUR : MADAME COLETTE MICHEL

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'actualisation de la tarification des droits de place et autres taxes des Halles et Marchés communaux à compter du 1^{er} mai 2016, selon le tableau joint en annexe

DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget annexe de l'exploitation des Halles et Marchés de l'exercice 2016, chapitre 70

Adopté à l'unanimité

VII - URBANISME

7.1- RAPPORT SPÉCIAL DE LA SEMERCLI AU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EXERCICE DES PRÉROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

APPROUVE le rapport spécial de la SEMERCLI sur l'exercice des prérogatives de puissance publique pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité

- les sept administrateurs siégeant à la SEMERCLI n'ayant pas pris part au vote: Rémi MUZEAU, Evelyne LAUER, Louis-Alexandre ALCIATOR, Julien BOUCHET, Sébastien RENAULT, Laurent CONVERSY, Stéphane COCHEPAIN

7.2- APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL (CRFA) 2015 DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (CARU)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

APPROUVE le CRFA de l'année 2015 de la Concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain.

APPROUVE le versement au deuxième trimestre 2016 d'une nouvelle tranche de la participation de 1 700 000 €HT affectée à la réalisation des équipements publics.

Adopté à l'unanimité

- les sept administrateurs siégeant à la SEMERCLI n'ayant pas pris part au vote: Rémi MUZEAU, Evelyne LAUER, Louis-Alexandre ALCIATOR, Julien BOUCHET, Sébastien RENAULT, Laurent CONVERSY, Stéphane COCHEPAIN

7.3-APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL (CRFA) 2015 DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC TROUILLET -FOUQUET

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal,

APPROUVE le CRFA de l'année 2015 de la concession d'aménagement de la ZAC Trouillet-Fouquet

Adopté à l'unanimité

- les sept administrateurs siégeant à la SEMERCLI n'ayant pas pris part au vote: Rémi MUZEAU, Evelyne LAUER, Louis-Alexandre ALCIATOR, Julien BOUCHET, Sébastien RENAULT, Laurent CONVERSY, Stéphane COCHEPAIN

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1– COMMISSION DE SUIVI DE SITE AFFÉRENTE AU CENTRE DE SAINT-OUEN 22 RUE ARDOIN DANS LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ TIRU- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : MADAME ALVINE MOUTONGO-BLACK

Le Conseil municipal,

DÉSIGNE, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

Titulaire : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué

Suppléant : Monsieur Laurent CONVERSY, Adjoint au Maire délégué

pour siéger à la commission de suivi du site 22 rue Ardoin – 93400 Saint-Ouen.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour

- 7 contre : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD

8.2– APPROBATION DU CHOIX DE DÉLÉGATAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE CLICHY-LA-GARENNE – AUTORISATION DONNÉE À M LE MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT SE RAPPORTANT À CETTE DÉLIBÉRATION

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

APPROUVE le choix du groupement CORIANCE / IDEX Territoire en tant que délégataire du service public de chauffage urbain.

APPROUVE le contrat de concession et ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et tous actes découlant de ce contrat de délégation.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 35 pour

- 1 ne prenant pas part au vote (Stéphane COCHEPAIN)

- 7 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD

8.3– ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE –RENDU

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil municipal ont eu communication des décisions municipales prises entre le 16 mars et le 31 mars , en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de marchés, conventions et contrats, et demande à l'assemblée municipale d'en prendre acte.

Le Conseil municipal,

DONNE ACTE des décisions, actes, Marchés à Procédure Adaptée, conventions et contrats ci-dessus énumérés, pris par délégation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le 26 AVR. 2016

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 21 AVRIL 2016

TARIFICATION DES DROITS DE PLACE ET AUTRES TAXES A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2016

	Durée	Unité	Tarifs en vigueur	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2016
Marché du Centre				
Abonné	mois	ml	25,48 €	29,80 €
Non abonné	jour	ml	2,21 et 2,47 €	2,80 €
Marché de Lorraine				
Abonné	mois	ml	18,18 €	20,80 €
Non abonné	jour	ml	2,21 € et 2,47 €	2,50 €
Tous marchés (abonné et non abonné)				
Taxe d'animation	jour	forfait	1,50 €	1,50 €
Droit de stationnement parking souterrain du marché du centre				
Abonné	mois	forfait	26,10 €	26,10 €
Non abonné	jour	forfait	2,60 €	2,60 €